



Spécial
COMMISSION
BRUXELLES

**Formation extérieure.
Médiathèque de la division «Formation».**



Participation à une action de formation auprès d'un organisme extérieur

La division "Formation du personnel" doit de plus en plus faire face à une surcharge considérable de travail, due à une forte augmentation des demandes d'autorisations préalables pour des actions de formation externe et aux procédures de remboursement et paiements des frais y relatifs.

La transmission tardive et très souvent incomplète des demandes de participation à une action de formation choisie dans un programme d'un organisme extérieur est à l'origine des retards dans l'exploitation des dossiers. Le personnel intéressé est donc invité encore une fois (cf. informations administratives du 6 mai 1988) à remplir correctement les demandes, à y annexer les programmes et à s'assurer auprès de la DG d'appartenance que le dossier a été transmis à la DG IX/A/3 au plus tard un mois avant le début de l'action.

Ceci, afin d'éviter que des dossiers mal remplis et incomplets soient renvoyés à la personne concernée (aussi bien pour des demandes présentées sur initiative individuelle que pour celles présentées par le service) en vue de remédier à la situation

Il va de soi que les demandes qui parviendraient tardivement seraient traitées sans priorité et pourraient- faire l'objet d'un refus.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de se référer aux Informations administratives n° 396 du 23.02.1983 ("Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'art. 24 du statut"). Ce document, disponible dans toutes les langues officielles de la Communauté, peut être obtenu sur demande écrite à la division Formation du personnel (LOI 57 7/15).

La Médiathèque de la division «Formation»

Un outil au service de la formation et de l'autoformation du personnel

Compte tenu de l'expérience enrichissante des dix premiers mois de son fonctionnement, la Médiathèque développera dorénavant ses activités dans plusieurs domaines, selon les modalités suivantes.

Chaque domaine sera pris en charge par un responsable de la matière qui assurera une permanence à la Médiathèque. La sectorisation des activités doit, en effet, éviter aux intéressés des déplacements inutiles et leur offrir un meilleur accueil.

Exceptionnellement, des rendez-vous particuliers peuvent être organisés en téléphonant au secrétariat de la Division Formation : **59582** ou **53111**.

Pour réaliser ces objectifs et garantir l'assistance pédagogique la plus appropriée aux différentes activités proposées, la structure de fonctionnement et les horaires de la Médiathèque seront les suivants et ce, jusqu'à la fin de La première session de cours, soit le 9.12.88.

I. INFORMATIONS A PROPOS DES MODALITES D'APPLICATION DE L'ARTICLE 24 DU STATUT.

" Mercredi 12h30 - 13h30 M. COPETTI

II. FORMATION LINGUISTIQUE, DANS LES DIFFERENTES LANGUES DE LA COMMUNAUTE.

- auto-apprentissage (avec assistance linguistique ou méthodes comme Linguaphone)
- matériaux didactiques complémentaires aux cours dispensés, matériel de mise à niveau ou de perfectionnement, documents authentiques.

REPARTITION

FRANÇAIS	Mardi	08h30 - 09h30	Mme Brugmans
	Jeudi	10h30 - 11h30	Mmes Berg (oct-déc.) ou Mulfinger (nov)
	Jeudi	11h30 - 12h30	Mme Barros
ANGLAIS	Lundi	15h30 - 16h30	M. Dorrity
	Jeudi	10h30 - 11h30	Mme Mildon *
	Vendredi	10h30 - 11h30	M. McLean
		14h30 - 15h30	Mme Sauer

* A l'Annexe L.57 - 2 C (tél. 59760)

ESPAGNOL	Lundi	10h30 - 11h30	Mme Marty
	Vendredi	11h30 - 12h30	Mme Renedo
ALLEMAND	Lundi	09h30 - 10h30	M. Rediefsen
	Mardi	10h30 - 11h30	Mme Radtke-Klein
ITALIEN	Lundi	13h30 - 15h30	Mme Fini
		14h30 - 15h30	Mme Thonon
	Jeudi	09h30 - 10h30	Mme Bastreggi
NEERLANDAIS	Vendredi	12h30 - 13h30	Mme Byl-Burghardt
PORTUGAIS	Mardi	11h30 - 12h30	M. Viana

Pour les Langues danoise et grecque nous vous prions de bien vouloir téléphoner pour fixer un rendez-vous avec le professeur compétent dans le domaine qui vous intéresse (Tél. 52711, Mr. Mittermair).

III. INFORMATION PROFESSIONNELLE ET GENERALE

(ESSENTIELLEMENT FORMATION MODULAIRE ET AUTOGEREE)

DEVELOPPEMENT PERSONNEL

REPARTITION

MATHEMATIQUES DE BASE) - Mardi-jeudi	M. PERAYA
*) 13h30-17h00	
Préparation aux cours) 2ème et 4ème	
de STATISTIQUES et de) semaine de	
COMPTABILITE) chaque mois	
*) ou	
Initiation à La) sur rendez-vous	
COMPTABILITE-Ensei-) (prière téléphoner	
gnement assisté par) au 55412)	
ordinateur"(E.A.O.))	

* * * *

Initiation à La	- Mercredi	H. HARCUS
COMPTABILITE-Ensei-	08h30 - 10h30	
gnement assisté par	et Vendredi	
ordinateur (E.A.O.)	09h30 - 10h30	

* * * *

Initiation à La
compréhension de
l'ECONOMIE

- Mercredi
13h30 - 14h30
(documentation et
organisation des cours)

Mmes MARQUES
ou SPELBERG

*

Cycle JURIDIQUE et
INSTITUTIONNEL

- sur rendez-vous
(prière téléphoner
au 59582 - conseils
pédagogiques)

H. GRECO ou
Mme SPINOLA

* * * *

Séances de vision de vidéo cassettes suivies de discussion -
groupes restreints - "Paquets" de formation concernant
différents sujets :

MANAGEMENT

- Thé unorganised Manager (4 vidéo cassettes de 25 minutes
Thèmes : Damnation - Salut - Lamentation - Révélation)
- Effective Speaking (1 vidéo cassette de 25 minutes)
- ■ would like a word with you (1 vidéo cassette de 25
minutes)

Séances animées par M. C. TALMANT - Consultant Externe

Mercredi 30 novembre de 14h30 à 18h00

Mercredi 07 décembre de 14h30 à 18h00

Mercredi 14 décembre de 14h30 à 18h00

HISTORIQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE ET EUROPEENNE

- Après 20 siècles
- 30ème anniversaire C.E.
- L'Europe des 21
- Jean Monnet - Robert Schuman
- Le Comité Consultatif de la CECA
- EUR-OP

Séances animées par M. M. GRECO - IX.A.3.

Mercredi 30 novembre de 10h30 à 12h30

Mercredi 07 décembre de 10h30 à 12h30

Mercredi 14 décembre de 10h30 à 12h30

N.B. Les intéressés devront introduire, par la voie hiérarchique, une "demande de participation à une action de formation présentée sur initiative individuelle" auprès de la Division IX.A.3., Loi 57 - 7/15, en indiquant "Le(s) sujet(s) choisi(s)". La composition des groupes et le choix des dates seront ensuite communiqués aux intéressés par la Division Formation.

IV. FORMATION DE FORMATEURS

- activités d'encadrement et de "Conseil" en matière de formation;
- E.A.O. dont V.A.O., vidéo assistée par ordinateur et logiciels E.A.O.

REPARTITION

Formation continue

de professeurs

Lundi 09h30-10h30 **M. MITTERMAIR**

Encadrement et

"conseil"

Mardi 09h30-10h30 **B. JOURET**

E.A.O./V.A.O. Mardi et Jeudi 10h30-11h30 **Hille VERLAINE**

Lundi et Vendredi 14h30-17h30 **H. JOURET**

Pour tout aspect de
formation de formateurs
ou d'encadrement

sur rendez-vous

prière de téléphoner

au 53518

H. GRECO

REPARTITION HORAIRE - SYNTHESE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
08h30-09h30		FR	COMPT. par		
09h30-10h30	DE	EAO/VAO	E.A.O.	IT	COMPT.par E.A.O.
10h30-11h30	ES EAO/VAO	DE EAO/VAO	Activités de	FR EN * EAO/VAO	EN EAO/VAO
11h30-12h30		PO	Groupes	FR	ES
12h30-13h30			Article 24		NL
13h30-14h30	IT		Economie et Droit		
14h30-15h30	IT	Math.Base COMPT par E.A.O.	Activités	Math.Base COMPT par E.A.O.	EN
15h30-16h30	EN	EAO/VAO	de	EAO/VAO	
16h30-17h30			Groupes		
17h30-18h30					

* A L'Annexe L.57 - 2 C (TÉL. 59760)

QUELS SONT LES MOYENS DE LA MEDIATHEQUE ?

La Médiathèque possède des moyens pédagogiques conventionnels mais aussi une infrastructure multi-média qui est amenée à se développer :

- bibliothèque : livres, documents imprimés, fascicules d'autoformation ;
- cassettes audio : cours de langues et cours de formation non linguistique;
- documents audio-visuels : diapositives, transparents de rétroprojection, films 16 mm, cassettes vidéo VHS, VCR et U-Matic;
- un mini laboratoire de Langues composé de quatre cabines individuelles;
- laboratoire individuel de langues, portable, pour cassettes;
- des lecteurs de cassettes audio;
- un ordinateur personnel pour l'enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) et pour l'enseignement vidéo assisté par ordinateur (V.A.O.)

COMMENT CONTACTER LA MEDIATHEQUE ?

- directement, durant les heures d'ouverture au numéro 55412;
- un répondeur téléphonique avec son propre numéro sera bientôt mis en service et donnera toutes les indications concrètes relatives au fonctionnement et programme des activités de la Médiathèque : horaires, matière de l'encadrement et, éventuellement, modification des programmes.

Le numéro sera communiqué dès qu'il sera attribué.

VOTRE CONTRIBUTION A LA MEDIATHEQUE ...

Si vous avez des suggestions à nous faire à propos des activités^ cours ou activités nouvelles, n'hésitez pas à prendre contact par écrit avec la Division Formation à l'adresse suivante : Médiathèque de la Division Formation,

L.57 - 0/A

OU SE TROUVE LA MEDIATHEQUE ?

57 rue de la Loi, Salle 0/A

* * *
* *